

Groupe les hôtels de paris



Saint-Tropez | Paris | Marrakech

# Avis de convocation

## Assemblée Générale Mixte

**Mardi 19 juillet 2022 à 16h00**  
**Au Normandy Hotel 7 rue de l'Echelle à Paris (75001)**

Ces éléments sont extraits du rapport financier annuel 2021 qui est téléchargeable sur le site Internet [www.leshotelsdeparis.com](http://www.leshotelsdeparis.com) et disponible sur simple demande auprès du service actionnaires par e-mail à l'adresse suivante [AG@leshotelsdeparis.com](mailto:AG@leshotelsdeparis.com) ou par courrier envoyé au siège social : Les Hôtels de Paris – Service actionnaires – 5 rue des Arquebusiers – 75003 Paris.

## Sommaire

A-	COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2021.....	3
B-	COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2021.....	7
C-	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE.....	10
D-	TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE.....	11
E-	COMMENT EXERCER VOTRE DROIT DE VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE .....	13

## A- COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2021

Bilan - Actif (En Milliers d'Euros)	31/12/21			31/12/20
	Brut	Am & Prov.	Net	Net
Franchise et marque	73	(0)	73	73
Concession, brevets et droits similaire	462	372	90	90
Droit au bail	102	-	102	102
Fonds commercial (y.c droit au bail)	59 084	590	58 494	65 270
Autres immobilisations incorporelles	3	3	-	-
<b>Total immobilisation incorporelles</b>	<b>59 725</b>	<b>965</b>	<b>58 759</b>	<b>65 535</b>
Terrains	1 720	-	1 720	1 866
Constructions	40 029	16 256	23 773	26 224
Installations techniques, matériels, etc.	5 005	4 770	235	290
Autres immobilisations corporelles	15 682	9 423	6 259	6 941
Immobilisations en cours	1 891	-	1 891	1 803
<b>Total immobilisation corporelles</b>	<b>64 327</b>	<b>30 449</b>	<b>33 878</b>	<b>37 124</b>
Autres participations	2 398	21	2 376	2 376
Autres titres immobilisés	7	7	0	0
Autres immobilisations financières	1 610	-	1 610	1 608
<b>Total immobilisation financières</b>	<b>4 016</b>	<b>28</b>	<b>3 987</b>	<b>3 985</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>128 067</b>	<b>31 443</b>	<b>96 624</b>	<b>106 644</b>
Matières premières, approvisionnements	90	-	90	79
Avances et acomptes versés	-	-	-	3
Clients et comptes rattachés	3 000	1 760	1 240	804
Autres créances	24 948	14 343	10 605	8 980
Valeurs mobilières de placement	13	-	13	206
Disponibilités	16 233	-	16 233	983
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>44 284</b>	<b>16 103</b>	<b>28 180</b>	<b>11 056</b>
Charges constatées d'avance	0	-	0	18
Charges à répartir sur plusieurs exercices	577	-	577	1 120
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>172 928</b>	<b>47 546</b>	<b>125 382</b>	<b>118 838</b>

<b>Bilan - Passif</b> <i>(En Milliers d'Euros)</i>	<b>31/12/21</b>	<b>31/12/20</b>
Capital social ou individuel (dont versé 45 000k€)	45 000	45 000
Primes d'émission	5 035	5 035
Réserve légale	4 500	4 500
Autres réserves	656	656
Report à nouveau	(56 482)	(41 886)
Résultat de l'exercice	7 403	(14 596)
Amortissements dérogatoires	4 152	4 015
<b>Capitaux propres</b>	<b>10 264</b>	<b>2 724</b>
Provisions pour risques	396	145
Provisions pour charges	1 865	-
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>2 261</b>	<b>145</b>
Emprunt obligataire	302	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30	8
Emprunts et dettes financière Colcity	82 862	90 231
Autres dettes financières	529	518
<b>Dettes financières</b>	<b>83 724</b>	<b>90 757</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	752	675
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 195	12 985
Dettes fiscales et sociales	12 514	9 217
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 528	2 227
Autres dettes	145	108
<b>Autres dettes</b>	<b>29 133</b>	<b>25 212</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>125 382</b>	<b>118 838</b>

Compte de résultat (En Milliers d'Euros)	31/12/21			31/12/20
	France	Export	Total	
Ventes de marchandises	5	-	5	5
Production vendue / Services	17 614	-	17 614	13 174
<b>Chiffre d'affaires nets</b>	<b>17 618</b>	<b>-</b>	<b>17 618</b>	<b>13 179</b>
Subvention d'exploitation			4 546	200
Reprises sur amortissements et provisions			2 532	3 293
Autres produits			23	9
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>24 719</b>	<b>16 680</b>
Achats de marchandises			1 169	1 129
Variation de stock (marchandises)			(11)	38
Autres achats et charges externes			14 526	14 342
Impôts, taxes, versements assimilés			944	811
Salaires et traitements			8 191	8 835
Charges sociales			1 912	1 653
Sur immobilisations / dotations aux amortissements			2 490	2 477
Sur immobilisations / dotations aux provisions			-	365
Sur actif circulant : dotations aux provisions			95	124
Pour risques et charges : dotations aux provisions			-	44
Autres charges			254	218
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>29 569</b>	<b>30 037</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(4 850)</b>	<b>(13 356)</b>
Autres intérêts et produits assimilés			177	185
Différences positives de change			0	-
<b>Total des produits financiers</b>			<b>177</b>	<b>185</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			414	207
Intérêts et charges assimilées			5 254	5 622
Différence négative de change			0	-
<b>Total des charges financières</b>			<b>5 668</b>	<b>5 828</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>(5 491)</b>	<b>(5 643)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>			<b>(10 341)</b>	<b>(18 999)</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			761	890
Produits exceptionnels sur opérations en capital			39 240	1 068
Reprises sur provisions et transfert de charges			290	2 924
<b>Total des produits exceptionnels</b>			<b>40 290</b>	<b>4 882</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			9 711	183
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			8 754	97
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions			2 370	198
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			<b>20 835</b>	<b>478</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>19 456</b>	<b>4 403</b>
Ajustement impôt différé actif			173	-
Impôts sur les sociétés			1 539	-
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			<b>7 403</b>	<b>(14 596)</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>65 187</b>	<b>21 747</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>(57 784)</b>	<b>(36 343)</b>

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la société Les Hôtels de Paris ont été établis par les dirigeants et arrêtés par le conseil d'administration du 30 mai 2022.

Au cours de l'exercice 2021, la société Les Hôtels de Paris a réalisé un chiffre d'affaires de 17 618k€, en hausse de 4 439k€ par rapport à 2020.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de (4 850)k€, en amélioration de 8 506k€ par rapport à 2020.

Le résultat financier s'élève à la somme de (5 491) k€, relativement stable par rapport à l'exercice 2020 (+152k€).

Le résultat exceptionnel ressort à 19 456k€ au 31 décembre 2021, principalement en lien avec :

- 39,2m€ correspondant au prix de vente de quatre actifs (le siège, Pavillon Villiers, Pavillon Opéra Grands Boulevards et Villa Opéra Drouot) ;
- (9,0)m€ de frais de levées d'option des crédits-bail du siège, du Pavillon Opéra Grands Boulevards et de Villa Opéra Drouot ;
- (8,8)m€ de valeur nette comptable des actifs cédés ;
- (2,2)m€ de dotation aux provisions pour risques et charges.

Le résultat net comptable ressort positif à hauteur de 7 403k€ au 31 décembre 2021, principalement en lien avec la cession de quatre actifs.

L'exercice 2021 a été principalement marqué par les événements suivants :

- Crise du Covid-19 : les effets de la crise sanitaire ont continué d'impacter fortement, depuis le début de l'exercice 2021, toutes les verticales qui composent l'industrie du tourisme, en particulier l'hôtellerie. Le troisième confinement instauré du samedi 3 avril 2021 au 3 mai 2021 sur toute la métropole française a mis fin à tout espoir de reprise de l'activité touristique parisienne sur le premier semestre 2021. La Société a assisté à un redémarrage progressif de l'activité notamment à compter du second semestre 2021, freiné toutefois par le variant OMICRON ;
- Cession de quatre actifs : la société Les Hôtels de Paris a cédé le 13 décembre 2021 quatre actifs (le siège, Pavillon Villiers, Pavillon Opéra Grands Boulevards et Villa Opéra Drouot). Ces cessions ont permis à la Société de respecter ses engagements, notamment avec Colcity et de retrouver le volant de trésorerie nécessaire à son fonctionnement et à la poursuite du programme de rénovation de ses hôtels ;
- Mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi : le plan de sauvegarde de l'emploi porte sur le départ de 43 salariés dont 16 au siège et 27 dans les établissements et sur la création de 10 postes. Le Groupe a prévu une enveloppe totale de 860 K€ pour réaliser ce PSE. Cette enveloppe inclut les indemnités de licenciement, le paiement du solde de congés payés pour les salariés licenciés et les coûts des formations accordées. En 2021, 18 salariés ont été sortis, pour un montant total de 326 K€.

Les faits marquants post-clôture sont les suivants :

- Ouverture d'une procédure de sauvegarde : la Société a sollicité et obtenu du Tribunal de commerce de Paris l'ouverture d'une procédure de sauvegarde le 28 mars 2022. Cette procédure a été décidée par le Conseil d'administration afin d'éviter le risque que Colcity ne proroge pas le standstill, qui aurait entraîné de facto l'exigibilité de sa créance.

## B- COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2021

Conformément au règlement CE n°1606/2002 du Parlement Européen et au Règlement CE n° 1725/2003 de la Commission Européenne, le groupe Les Hôtels de Paris établit ses comptes consolidés en normes internationales Financial Reporting Standard (IFRS), telles que publiées par l'International accounting Standard board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Le périmètre de consolidation du groupe est le suivant, sans changement sur l'exercice :

Sociétés	N° Siren	Siège social	% d'intérêts 2021	% d'intérêts 2020	Méthode de consolidation 2021	Méthode de consolidation 2020
SA Les Hôtels de Paris	388 083 016	20 av. Jules Janin Paris 16	Mère	Mère	Mère	Mère
Cyme SPRL	475 603 371	4 Square Marie Louise BE-100 Bruxelles Belgique	100%	100%	IG	IG
Gassin St Tropez SCI	509 005 971	7/19 rue Dr Germain Sée Paris 16	50%	50%	IG	IG
Life International and Co	14 479	Lieu-dit Abiad Palmeraie Marrakech - Maroc	100%	100%	IG	IG
SAS Siam	529 218 752	5 rue des Arquebusiers Paris 03	50%	50%	IG	IG
Murano Resort Marrakech	6 509 479	Lieu-dit Abiad Palmeraie Marrakech - Maroc	99,93%	99,93%	IG	IG
Paris Palace Marrakech SAS	485 068 423	5 rue des Arquebusiers Paris 03	100%	100%	IG	IG

Les faits marquants des sociétés consolidées autres que Les Hôtels de Paris sur l'exercice 2021 sont :

- SIAM : la société SIAM, filiale de la SA Les Hôtels de Paris, est propriétaire des murs de l'extension du Kube St Tropez. Cet actif est financé par un prêt long terme accordé par la CEPAC sur une durée originelle de 15 ans, amortissable par trimestrialités. Dans le cadre du contexte Covid et la forte diminution des recettes d'exploitation perçues par Les Hôtels de Paris, la société SIAM a accepté de renoncer au paiement d'une semestrialité de loyer. Sollicitée, la CEPAC a accepté de reporter les échéances impayées en fin de crédit. L'échéance finale se situe ainsi au 1er janvier 2032 ;
- SCI Gassin St Tropez : Au cours de l'année 2021, la société SCI Gassin Saint Tropez a cédé son actif. Cette société sera liquidée au cours de l'année 2022.

Les informations financières présentées ci-dessous sont extraites directement des comptes consolidés clos au 31 décembre 2021, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 mai 2022.

Les comptes consolidés clos au 31 décembre 2020 ont fait l'objet d'une correction lors de la clôture de l'exercice 2021. Cette correction est relative à la dette financière Colcity et à l'application de IFRS 9.

<b>Compte de résultat</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b> <b>Corrigé</b>	<b>31/12/2020</b> <b>Publié</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>17 759</b>	<b>13 231</b>	<b>13 231</b>
<i>Achats d'exploitation</i>	<i>(8 226)</i>	<i>(7 941)</i>	<i>(7 941)</i>
<i>Charges de personnel</i>	<i>(8 029)</i>	<i>(7 392)</i>	<i>(7 392)</i>
<i>Impôts et taxes</i>	<i>(1 127)</i>	<i>121</i>	<i>121</i>
<i>Dot. amort. et aux prov. nettes des reprises</i>	<i>(6 572)</i>	<i>(6 650)</i>	<i>(6 650)</i>
<i>Autres produits et charges</i>	<i>4 358</i>	<i>34</i>	<i>34</i>
Charges courantes opérationnelles	(19 597)	(21 827)	(21 827)
<b>Résultat courant opérationnel</b>	<b>(1 838)</b>	<b>(8 596)</b>	<b>(8 596)</b>
Autres produits et charges opérationnels	16 801	3 718	3 718
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>14 963</b>	<b>(4 879)</b>	<b>(4 879)</b>
<i>Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>988</i>	<i>8 088</i>	<i>127</i>
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>	<i>(11 932)</i>	<i>(9 923)</i>	<i>(9 923)</i>
Coût de l'endettement financier net	(10 944)	(1 835)	(9 796)
<b>Résultat opérationnel après coût de l'endettement</b>	<b>4 019</b>	<b>(6 714)</b>	<b>(14 675)</b>
Produit / (Charge) d'impôt	219	(1 966)	25
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>4 238</b>	<b>(8 679)</b>	<b>(14 650)</b>
Intérêts des minoritaires	287	(245)	(245)
<b>Résultat net – part du Groupe</b>	<b>3 951</b>	<b>(8 434)</b>	<b>(14 405)</b>
<b>Nombre d'actions</b>	<b>7 386 981</b>	<b>7 386 981</b>	<b>7 386 981</b>
<b>Résultat net (part du Groupe) par action (en €)</b>	<b>0,53</b>	<b>(1,14)</b>	<b>(1,95)</b>
<b>Résultat net (part du Groupe) dilué par action (en €)</b>	<b>0,53</b>	<b>(1,14)</b>	<b>(1,95)</b>

<b>Etat de résultat global</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b> <b>Corrigée</b>	<b>31/12/2020</b> <b>Publiée</b>
<b>Résultat de la période</b>	<b>4 238</b>	<b>(8 679)</b>	<b>(14 650)</b>
Ecart de conversion constatés sur l'exercice	(333)	132	132
<b>Résultat global</b>	<b>3 905</b>	<b>(8 548)</b>	<b>(14 518)</b>

<b>Actif</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b> <b>Corrigé</b>	<b>31/12/2020</b> <b>Publié</b>
Goodwill	37 391	43 420	43 420
Immobilisations incorporelles	188	185	185
Immobilisations corporelles	93 175	112 628	112 628
Autres immobilisations financières	1 316	1 314	1 314
Actif d'impôt différé	53	121	121
<b>Total actifs non courants</b>	<b>132 123</b>	<b>157 667</b>	<b>157 667</b>
Stocks et encours	90	79	79
Créances clients et comptes rattachés	1 265	1 858	1 858
Autres créances et comptes de régularisation	9 066	6 096	6 096
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 574	1 305	1 305
<b>Total actifs courants</b>	<b>26 995</b>	<b>9 338</b>	<b>9 338</b>
<b>Total actif</b>	<b>159 118</b>	<b>167 006</b>	<b>167 006</b>

<b>Passif</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b> <b>Corrigé</b>	<b>31/12/2020</b> <b>Publié</b>
Capital	45 000	45 000	45 000
Prime d'émission	5 035	5 035	5 035
Réserves consolidées	(61 898)	(53 139)	(53 139)
Résultat de l'exercice	3 951	(8 434)	(14 405)
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>	<b>(7 912)</b>	<b>(11 538)</b>	<b>(17 508)</b>
Intérêts non contrôlés	(331)	(617)	(617)
<b>Capitaux propres</b>	<b>(8 243)</b>	<b>(12 155)</b>	<b>(18 126)</b>
Dettes financières long terme (part > à 1 an)	40 812	120 801	52 304
Impôt différé passif	3 147	5 116	3 126
Prov. risques et charges à caractère non courant	727	720	720
Autres passifs non courants	1	394	394
<b>Total passifs non courants</b>	<b>44 687</b>	<b>127 030</b>	<b>56 543</b>
Dettes financières long terme (part < à 1 an)	93 415	26 731	103 188
Prov. risques et ch. à caract. courant (< à 1 an)	2 264	147	147
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 112	12 118	12 118
Dettes fiscales et sociales	15 991	12 346	12 346
Autres dettes et comptes de régularisation	891	788	788
<b>Total passifs courants</b>	<b>122 673</b>	<b>52 131</b>	<b>128 589</b>
<b>Total passif</b>	<b>159 118</b>	<b>167 006</b>	<b>167 006</b>

Les sociétés consolidées par intégration globale avec la société sont les sociétés Siam, Gassin Saint Tropez, Cyme, Paris Palace Marrakech, Life International & Co et Murano Resort Marrakech.

L'exercice 2021 a continué à être impacté par la crise sanitaire.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble consolidé ressort à 17 759k€ au 31 décembre 2021, supérieur de 4 528k€ par rapport à 2020.

Le résultat courant opérationnel ressort négatif à (1 838)k€, soit en amélioration de 6 758k€ par rapport à 2020.

Après imputation du résultat de l'exercice (part du Groupe) (3 951k€), les capitaux propres sont négatifs à hauteur de (8 243)k€.

### **Résolutions à caractère ordinaire**

- *Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce ;*
- *Lecture et approbation des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés clos au 31 décembre 2021 conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce et du rapport spécial sur les conventions réglementées ;*
- *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;*
- *Quitus aux administrateurs ;*
- *Affectation du résultat de l'exercice ;*
- *Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;*
- *Point sur les conventions réglementées : autorisation d'une nouvelle convention et examen des conventions déjà autorisées et qui se sont poursuivies ;*
- *Fixation des jetons de présence ;*
- *Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (say on pay ex post) conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce ;*
- *Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur général de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (say on pay ex post) conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce ;*
- *Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président de la Société au titre de l'exercice 2022 (say on pay ex ante) ;*
- *Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Madame Christiane Derory, Directeur général de la Société au titre de l'exercice 2022 (say on pay ex ante) ;*
- *Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Kevin Machefert, Directeur général de la Société au titre de l'exercice 2022 (say on pay ex ante) ;*
- *Ratification du transfert du siège social de la société ;*

### **Résolutions à caractère extraordinaire**

- *Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration ;*
- *Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;*
- *Augmentation du capital social à 50.035.090 euros par imputation de la prime d'émission puis réduction du capital social motivée par des pertes d'une somme de 36.035.090 euros par diminution de la valeur nominale de chaque action ;*
- *Modification des statuts ;*

### **Résolutions à caractère mixte**

- *Pouvoirs en vue des formalités.*

**Résolutions à caractère ordinaire**

**Première résolution – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2021, ainsi que du rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce approuve dans toutes leurs parties et sans réserve, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale approuve les opérations traduites par ces comptes et/ou mentionnées dans ces rapports ainsi que les actes de gestion accomplis par le conseil d'administration au cours de cet exercice.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

**Deuxième résolution – Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que les résultats sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître un résultat bénéficiaire de 7 402 540,80 €.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte Report à Nouveau, ainsi qu'il suit :

- Report à nouveau antérieur	- 56 481 745,18 €
- Affectation du résultat de l'exercice au report à nouveau :	7 402 540,80 €
	-----
- Report à nouveau après affectation	- 49 054 406,38 €

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

**Troisième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2021, approuve dans toutes leurs parties et sans réserve, les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

**Quatrième résolution – Point sur les conventions réglementées : autorisation d'une nouvelle convention et examen des conventions déjà autorisées et qui se sont poursuivies**

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, en approuve les termes.

En conséquence, l'Assemblée Générale autorise la modification du contrat de bail avec la société SIAM et ratifie l'intégralité des conventions y mentionnées ainsi que leur impact enregistré dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

**Cinquième résolution – Fixation des jetons de présence**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, fixe pour l'exercice 2022, le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration à la somme de 35 000 €.

**Sixième résolution – *Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (say on pay ex post) conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce***

L'assemblée Générale, en application de l'article L.225-37-2 du code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société.

**Septième résolution – *Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (say on pay ex post) conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce***

L'assemblée Générale, en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société.

**Huitième résolution – *Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président de la Société au titre de l'exercice 2022 (say on pay ex ante)***

L'Assemblée générale, en application de l'article L.225-37 du Code de commerce approuve les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les autres avantages de toute nature attribuables au Président au titre de l'exercice 2022, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société.

**Neuvième résolution – *Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Madame Christiane Derory, Directeur général de la Société au titre de l'exercice 2022 (say on pay ex ante)***

L'Assemblée générale, en application de l'article L.225-37 du Code de commerce approuve les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les autres avantages de toute nature attribuables à Madame Christiane Derory, Directeur Général au titre de l'exercice 2022, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société.

**Dixième résolution – *Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Kevin Machefert, Directeur général de la Société au titre de l'exercice 2022 (say on pay ex ante)***

L'Assemblée générale, en application de l'article L.225-37 du Code de commerce approuve les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les autres avantages de toute nature attribuables à Monsieur Kevin Machefert, Directeur Général au titre de l'exercice 2022, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société.

**Onzième résolution – Ratification du transfert du siège social de la Société**

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires ratifie conformément à l'article 4 des statuts, la décision prise par le Conseil d'Administration du 17 novembre 2021 de transférer le siège social du 20 Avenue Jules Janin à Paris (75116) au 5 rue des Arquebusiers à Paris (75003)

**Résolution à caractère extraordinaire**

**Douzième résolution – Augmentation du capital social à 50.035.090 euros par imputation de la prime d'émission, puis réduction du capital social motivée par des pertes d'une somme de 36.035.090 euros par diminution de la valeur nominale de chaque action et conséquemment modification des statuts**

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-248 et L. 225-204 du Code de commerce, après avoir constaté qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 le compte « Report à nouveau » s'élève à la somme négative de 49 079 204 euros ;

décide d'augmenter le capital social à 50.035.090 euros par imputation de la prime d'émission figurant dans les comptes de l'exercice clos, puis

décide de réduire le capital social d'un montant de 36.035.090 euros, pour le ramener de 50.035.090 euros à 14.000.000 euros par voie de diminution de la valeur nominale de chacune des 7.386.981 actions composant le capital social de 6,09€ à 1,90€, par imputation sur le capital social d'une partie des pertes inscrites au compte « Report à nouveau » à hauteur de la somme de 36.035.090 euros, le solde du compte « Report à nouveau » après imputation s'élevant à la somme négative de 9.944.114 euros, tenant compte de la réduction de la réserve légale pour la ramener à 10% du capital social s'élevant désormais 1.400.000 euros.

prend acte que le capital social est désormais fixé à un montant nominal de 14.000.000 euros, divisé en 7.386.981 actions dont le nominal est désormais de 1,90€ chacune, et que la présente réduction du nominal de l'action à 1,90€ est effective et immédiate,

Décide en conséquence de modifier les statuts comme suit :

D'ajouter à l'article 6 – *Formation du capital* des statuts le paragraphe suivant :

*Aux termes d'une décision de l'assemblée générale mixte du 19 juillet 2022, le capital social a été réduit à quatorze millions d'euros (14.000.000€) par diminution de la valeur nominale des actions.*

De remplacer le premier paragraphe de l'article 7 – *capital social* des statuts comme suit :

*Le capital social est fixé à la somme de 14 000 000 euros (QUATORZE MILLIONS D'EUROS)*

Prend acte que la réduction de capital objet de la présente résolution donnera lieu à une réduction en conséquence des droits de titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital émises par la Société, comme s'ils les avaient exercés avant la date des présentes.

**Résolution à caractère mixte**

**Treizième Résolution – Pouvoirs en vue des formalités**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et extraordinaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

## E- COMMENT EXERCER VOTRE DROIT DE VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE

---

**Seuls les actionnaires seront admis à cette assemblée, mais tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'assemblée et exercer son droit de vote.**

Vous pouvez exercer votre droit de vote selon l'une des modalités suivantes :

- Assister personnellement à l'assemblée en demandant une carte d'admission à la Société Générale,
- Donner pouvoir au Président de l'assemblée ou à un tiers (conjoint, autre actionnaire ou toute autre personne physique ou morale de votre choix, dans les conditions légales et réglementaires, notamment celles prévues à l'article L225-106-I du Code de commerce),
- Voter par correspondance.

Le droit de participer à l'assemblée générale est subordonné à l'**enregistrement comptable des titres** :

- Pour les actionnaires au nominatif : Renvoyer le formulaire unique dûment rempli et signé à l'aide de l'enveloppe de réponse pré-payée jointe à la convocation reçue par courrier postal ;
- Pour les actionnaires au porteur : Demander ce formulaire par lettre au teneur du compte. Cette demande devra être parvenue au plus tard six (6) jours avant la date de réunion de cette Assemblée, soit le 13 juillet 2022. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être renvoyé au teneur du compte, qui se chargera de le transmettre à la Société Générale accompagné d'une attestation de participation justifiant de sa qualité d'actionnaire à J-2.

Les formulaires complétés et signés devront parvenir au siège de la société ou à la Société Générale, au moins trois jours avant la date de l'assemblée, soit le 15 juillet 2022 à 23.59.

Des formules de procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social ainsi qu'en faisant une demande aux adresses suivantes : AG@leshotelsdeparis.com Les demandes de formulaires devront parvenir à la société au moins 6 jours avant la date de l'assemblée (article R. 225-75 du Code de commerce).

Tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à la présente assemblée générale n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'assemblée. Les désignations ou révocations de mandats devront parvenir à la société au plus tard le 15 juillet 2022.

En cas de cession intervenant avant le 2<sup>ème</sup> jour ouvré précédant la date de l'assemblée, il sera tenu compte du transfert des titres et les votes exprimés à distance ou par procuration par l'actionnaire cédant seront invalidés ou modifiés en conséquence, conformément aux dispositions de l'article R. 225-86, al.2 du code de commerce.

Par ailleurs, les actionnaires ont la faculté de poser des **questions écrites** adressées au Conseil d'administration et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée. Pour cela, il convient d'adresser vos questions accompagnées d'une copie de votre attestation de participation, par courrier recommandé, à l'attention du Président, à l'adresse du siège social, au plus tard le 4<sup>ème</sup> jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 12 juillet 2022, à minuit.

En application de l'article R.225-72 du Code de commerce, les **demandes d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires** remplissant les conditions prévues à l'article R.225-71 du Code de commerce, doivent être reçues au siège social par lettre recommandée, 25 jours avant la date de la présente assemblée, soit le 24 juin 2022.

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce pourront être consultés sur le site de la société [www.leshotelsdeparis.com](http://www.leshotelsdeparis.com) à compter du 21<sup>ème</sup> jour précédent l'assemblée, soit à compter du 28 juin 2022.

Les actionnaires pourront également obtenir les documents prévus aux articles L.225-115, R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par demande adressée au service juridique, à l'adresse du siège social de la société.

\* \* \*

**DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS**

**Concernant l'Assemblée Générale du 19 juillet 2022**

Je soussigné(e),

NOM : .....

Prénom usuel : .....

Domicile: .....

.....

Propriétaire de ..... actions nominatives\*

et de ..... actions au porteur,

de la société **LES HÔTELS DE PARIS**

reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R 225-81 du Code de Commerce,

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale du 19 juillet 2022 tels qu'ils sont visés par l'article R 225-83 du même Code.

Fait à ....., le ..... 2022

Signature

\* Conformément à l'article R 225-88 alinéa 3 du Code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.